

**COMMUNE**  
de  
**SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE**

**Rapport annuel**  
**sur le Prix et la Qualité du Service**  
**public de l'assainissement non collectif**

**Exercice 2013**

## *Table des matières*

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>2</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	4
2.2. RECETTES .....	4
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>5</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .....	5
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>6</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €) 6	

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service
  - Contrôle des installations  Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations  Réhabilitation des installations  Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : 19/07/2001
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 25/05/2010

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

Nature du contrat : contrat de prestation de service

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/03/2008
- Date de fin de contrat initial : 28/02/2014
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 28/02/2015
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : contrôle des installations existantes, des nouvelles installations, contrôle périodique de bon fonctionnement, information des usagers, fichier des usagers.

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 150 habitants environ, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 1 590 habitants.

## Observations

Le service compte 84 installations en 2013.

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2012	Exercice 2013
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20 pts	20 pts
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20 pts	20 pts
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	en cours	en cours
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	en cours	en cours
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0 pts	0 pts
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0 pts	0 pts
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0 pts	0 pts

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2013 est de 40 (40 en 2012) : contrôle de l'ensemble des installations non achevé.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	85.78 (conception et installation) 58.60 (exécution)	85.78 (conception et installation) 58.60 (exécution)
Tarif du contrôle des installations existantes en €	63.86	63.86
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	79.86 (test infiltration) 79.86 (contre visite) 56.23 (visite de conseil)	79.86 (test infiltration) 79.86 (contre visite) 56.23 (visite de conseil)
Contrôle de bon fonctionnement ou redevance annuelle	13.47	13.47
<b>Compétences facultatives</b>		
néant		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/05/2010 effective à compter du 25/05/2010

### 2.2. Recettes

	Exercice 2012			Exercice 2013		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €				500 €		500 €
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € : prime agence de l'eau (sur contrôle 2012)	702 €		702 €			

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité]	2	1
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	27	28
Taux de conformité en %		Indice de mise en oeuvre inférieur à 100

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2013 est de 0 €.

### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Néant	